

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2023

N° 008

Objet :

VERSEMENT DE SUBVENTIONS  
AUX COOPERATIVES DES  
ECOLES DANS LE CADRE  
D'AIDE AUX PROJETS  
PEDAGOGIQUES ET AUX  
SEJOURS AVEC NUITEES

Rapporteur :

Mme Céline CHASSIN

Date de la Séance :

15 FEVRIER 2023

Date de la Convocation :

9 FEVRIER 2023

Date d'affichage de la  
convocation :

9 FEVRIER 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 15 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoints

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Jean-Marc JUSTINE, Valentin Guillaume, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT et Mourad MERGUI.

Conseillers Municipaux

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 28

Membres représentés : 7

Membres absents : 0

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Alisson ZANI	pouvoir à	Katell LANDIER
Gharib NAJI	pouvoir à	François DAZELLE
Sarah SABOURIN	pouvoir à	Daniel GIRAUD
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Martin DESSAIGNES
Lydie AUGUIN	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Maeva CRUZ	pouvoir à	Marc HONORÉ
Salim LESAGE	pouvoir à	Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Fatiha YAHIAOUI

VOTE :

UNANIMITE

**CONSEIL MUNICIPAL DU 15/02/2023**

**N° 008**

**OBJET : VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX COOPÉRATIVES DES ÉCOLES  
DANS LE CADRE D'AIDE AUX PROJETS PÉDAGOGIQUES ET AUX SÉJOURS AVEC  
NUITÉES**

**Rapporteur : Mme Céline CHASSIN**

**VU** la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'avis du comité de la Caisse des écoles du 20 janvier 2023

**VU** l'avis favorable de la Commission Municipale Accompagnement des générations du 07 février 2023

**Considérant** la volonté de la ville de soutenir les projets pédagogiques scolaires et les séjours avec nuitées organisés par les écoles maternelles et élémentaires,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré** à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ARTICLE 1 : ACCORDE** une subvention aux coopératives des écoles d'un montant global de 19 855, 70 euros décomposé comme suit :

**Projets pédagogiques subventionnés**

<b>Nom de l'école</b>	<b>Projet visé</b>	<b>Montant attribué</b>
Célestin Freinet	Classe dehors	340,00 €
René et Julienne Volat	Prix des incorruptibles	298,32 €
Louis Jouvét	Prix des incorruptibles	500,00 €
Louis Jouvét	Du modelage au vernissage	1 500,00 €
Irène Joliot-Curie	Promenades architecturales et urbaines à Achères : les habitants racontent leur ville	500,00 €
Irène Joliot-Curie	Ecole et cinéma	142,50 €
Irène Joliot-Curie	Prix des incorruptibles	700,00 €
Frédéric Joliot-Curie	Prix des incorruptibles	350,00 €
Henri Wallon	Ecole et cinéma	475,00 €
Henri Wallon	Ecole et cinéma	330,00 €
Henri Wallon	Prix des incorruptibles	600,00 €
Henri Wallon Paul Langevin	Projet fresque	2 000,00 €
Paul Langevin	Prix des incorruptibles	509,46 €
Paul Langevin	Prix des incorruptibles	510,42 €
Célestin Freinet	Prix des incorruptibles	250,00 €
Célestin Freinet	Ecole et cinéma	600,00 €
DDEN	Fleurissement des écoles	250,00 €
<b>Total</b>		<b>9 855,70 €</b>

**Séjours avec nuitées subventionnés**

Accusé de réception en préfecture  
078-217800051-20230215-008DEL23\_SUBVEN-DE  
Date de réception préfecture : 20/02/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site internet de la Ville.

Nom de l'école	Projet visé	Montant attribué
Frédéric Joliot-Curie	Sport, nature et culture	3 000,00 €
Frédéric Joliot-Curie	Les CM2 débarquent en Normandie	2 000,00 €
Irène Joliot-Curie	Les insectes	1 666,00 €
Irène Joliot-Curie	Samara : à la découverte de nos ancêtres préhistoriques	1 667,00 €
Irène Joliot-Curie	Les insectes	1 667,00 €
<b>Total</b>		<b>10 000,00 €</b>

- **ARTICLE 2 : DIT** que la dépense est prévue au budget : imputation scolaire, nature 6574

Fait et délibéré à Achères, le 15 février 2023

Pour extrait conforme,



Délibération publiée le :

**20 FEV. 2023**

Accusé de réception en préfecture  
078-217800051-20230215-008DEL23\_SUBVEN-DE  
Date de réception préfecture : 20/02/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville.